

CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-VERNISSON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Julien DELALANDRE), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES (a reçu procuration de Julien SCIAUVAUD), Sylvain GALOPIN (arrivée à 20h05), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES, Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE, Julien SCIAUVAUD (a donné procuration à Virgine PRESLES), Julien DELALANDRE (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE)

Madame Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux suivants sont absents et/ou se sont excusés et ont donné procuration :

- Mme Sophie MALGOURIS (procuration à Dominique DENIS)
- Mme Christine OUTREVILLE (procuration à Philippe GILLET)
- Mme Diane DE BELLESCIZE
- M. Julien SCIAUVAUD (procuration à Virginie PRESLES)
- M. Julien DELALANDRE (procuration à Jean-François LEFEBURE)

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Madame Danielle DUMONT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Madame Danielle DUMONT demande des précisions sur la différence de montant applicable pour la taxe de raccordement sur le domaine du Baugé. Monsieur le Maire précise que le montant avait été fixé lors de la création du lotissement, et notamment avec la création de son réseau d'assainissement. Cette différence de taxation est appelée à disparaître avec l'approbation prochaine du futur PLUi-H qui comprend un changement de zonage au Baugé. En effet les parcelles actuellement non bâties au Baugé vont devenir inconstructibles.

Le compte-rendu de la séance en date du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire Philippe MOREAU donne les informations suivantes :

Le **prochain conseil municipal** aura lieu le **vendredi 24 mars 2023** et sera consacré aux finances, sauf besoin ou urgence nécessitant une délibération dans l'intervalle.

L'enquête publique portant sur une **demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Ailes du Gâtinais sur la commune de Varennes-Changy** a débuté le 21 février dernier et se poursuit jusqu'au 24 mars 2023 inclus. Le conseil municipal est appelé à émettre un **avis sur le projet, pendant la durée de l'enquête publique, et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête**. Cette affaire sera donc portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. A noter qu'un projet similaire est en cours d'études sur la Commune de Cortrat.

Le **département du Loiret** nous a informé que les **travaux de fermeture du haut de la rue du 11 novembre donnant sur la RD 2007 et d'aménagement de l'intersection avec l'accès au rond-point de Châtillon-Coligny** sont prévus sur l'exercice 2023. Une fois ces travaux réalisés, une **procédure de rétrocession** de cette voirie à la commune sera engagée.

Suite à l'avis du haut conseil de la santé publique, un arrêté du ministère de la transition écologique vient d'abroger l'arrêté du 30 avril 2020 qui limitait les **modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées**. La commune va donc pouvoir de nouveau épandre les boues issues de la station d'épuration, sans traitement préalable.

DECISIONS prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des délégations données par le conseil municipal (délibération n° 2021-009 en date du 26 mars 2021), conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°	Objet
2023-001	Appel à projet DETR / DSIL 2023 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement du cimetière Montant du projet : 78 309 € HT / 93 970.80 € TTC
2023-002	Appel à projet DETR / DSIL 2032 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée avec équipement mulching Montant du projet : 31 773.20 € HT / 38 127.84 € TTC
2023-003	Appel à projet Département du Loiret 2023 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux de rénovation de trottoirs Montant du projet : 114 141 € HT / 139 969.20 € TTC
2023-004	Sécurimed / Acquisition de lits pliables et de couvertures de survie PCS Montant : 1 420 € HT / 1 704 € TTC
2023-005	AFCCRE / Renouvellement de l'adhésion de la Commune Cotisation annuelle : 252 €
2023-006	Appel à projet DETR / DSIL 2032 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée avec équipement mulching Montant du projet : 27 736.05 € HT / 33 283.26 € TTC (annule et remplace décision n° 2023-002)
2023-007	Association des Maires du Loiret / Renouvellement de l'adhésion de la Commune Cotisation annuelle : 997 €
2023-008	Adéquat Collectivités / Acquisition de panneaux d'affichage Montant : 2 598 € HT / 3 117.60 € TTC
2023-009	Ferme d'Olin / Prestation d'écopaturage Montant : 5 040 € TTC par an

2023-010	Agripaysage / Fourniture et pose d'équipements Etang du Gué Mulet Montant : 5 380 € HT / 6 456 € TTC
2023-011	Sepra / Acquisition de cendriers de rue et de distributeurs de sacs à déjections canines Montant : 2 528.50 € HT / 3 034.20 € TTC
2023-012	Algan Siren / Acquisition d'un box de stockage pour bouteilles de gaz Montant : 2 830 € HT / 3 396 € TTC
2023-013	SHOL / Renouvellement de l'adhésion de la Commune Cotisation annuelle : 71 €
2023-014	ARF Centre-Val de Loire / Renouvellement de l'adhésion de la Commune Cotisation annuelle : 78 €
2023-015	UNIS-CITE RELAIS / Participation financière pour l'accueil de deux volontaires en service civique en intermédiation avec Unis-Cité Montant : 1 900 € (gestion administrative et recrutement des volontaires) et 1 781,60 € (prestations mensuelles de subsistance de deux volontaires sur 8 mois)
2023-016	COLAS AGENCE MEUNIER / Aménagement de l'accès au parking du carrouge Montant : 7 952.83 euros HT / 9 543.40 euros TTC
2023-017	Logement meublé en colocation Location de la chambre n°2 / Mme Pauline Surmont Loyer mensuel 250 € + provision de charges 50 €

Monsieur le Maire précise que le démarrage de l'éco pâturage dépend de la finalisation de la clôture sur la zone humide, qui doit être prise en charge par l'Epage. Monsieur le Maire souligne également que la commune adhère à l'AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe) dans le cadre des différents jumelages.

Suite à une question de Monsieur Charbel El Hanna, Monsieur le Maire précise que la commune a deux locataires dans le logement partagé, et qu'il reste donc une chambre disponible.

Suite à une question de Monsieur Frédéric Gosselin, Monsieur le Maire précise que le mobilier complémentaire correspond principalement à des bancs supplémentaires qui seront positionnés sur la digue.

Suite à une question de Madame Stéphanie Wurpillot concernant l'accueil de volontaires en service civique, il est précisé que celui-ci se fera en cogestion avec la MLC et qu'il s'agira de mener des actions en direction de la jeunesse et des adolescents.

Suite à une question de Monsieur Jean-Loup Oudin, Monsieur Jean-Luc Picard précise que les travaux de rénovation de trottoirs concernent la rue Curie.

Enfin, suite à des questions de Monsieur Charbel El Hanna et de Monsieur Jean-Jacques Arvy, Monsieur Jean-François Lefebure précise que, dans le cadre du plan communal de sauvegarde, 20 lits d'urgence et 100 couvertures de survie ont été acquis, et sont stockés dans un local dédié au gymnase.

ORDRE DU JOUR

1/ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) / Participation de la Commune au dispositif « façades incitatives » : montant et règlement d'attribution de l'aide (Délibération n° 2023-001)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération n° 2022-034 en date du 20 mai 2022, relative à la participation de la Commune au dispositif « façades incitatives » mis en place dans le cadre de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat).

Le conseil municipal avait statué sur les secteurs ciblés par cette opération dans le centre-bourg (rue Aristide Briand, rue de Varennes, rue Georges Bannery), ainsi que sur le montant de l'aide de la Commune qui avait été fixé à hauteur de 2 000 euros par façade, pour 10 façades maximum sur trois ans, étant entendu que la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais abondera l'aide à hauteur du même montant.

L'opérateur SOLIHA LOIRET, en charge du dispositif, et la Communauté de Communes proposent aux communes participant à l'opération de modifier la détermination du montant de l'aide attribuée, en la conditionnant au montant des travaux engagés afin qu'elle soit plus équitable.

L'opérateur SOLIHA LOIRET et la Communauté de Communes ont également transmis le projet de règlement du dispositif d'aide à la rénovation des façades, qu'il convient d'approuver en conseil municipal.

Le projet de règlement, transmis aux conseillers municipaux, fixe notamment les critères d'éligibilité du projet, les types de travaux, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers de demande d'aide, les modalités d'attribution de subvention, et les obligations de communication des bénéficiaires.

Débats autour de la délibération

Au cours des débats et suite à des interrogations de Monsieur Frédéric GOSSELIN, Monsieur le Maire précise que la modification relative au montant de l'aide apportée vise à être plus équitable, en fonction de la taille des façades rénovées.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- MODIFIE le montant de l'aide attribuée par la commune, et la FIXE comme suit : aide plafonnée à 20 % du montant HT des travaux, et plafonnée à 2 000 euros maximum, étant entendu que la communauté de communes abondera l'aide à hauteur de même montant,
- APPROUVE le règlement du dispositif d'aide à la rénovation des façades, tel qu'annexé à la présente délibération,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ Médiathèque Communale / Elimination de revues

(Délibération n° 2023-002)

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER rappelle à l'assemblée que lorsque des documents en service depuis plusieurs années à la médiathèque communale sont dans un état qui ne permet plus une utilisation normale (aspect défraîchi, usure matérielle, obsolescence du contenu), il revient au conseil municipal de délibérer pour les retirer des collections, et pour prononcer leur déclassement.

Madame l'adjointe au maire précise que les revues sont également soumises au pilon (élimination au bout de 2 ans de toute revue traitant d'actualité, d'économie, de vie pratique, etc. ; élimination au bout de 5 ans des revues de géographie, de tourisme, etc.). Les revues déclassées sont données aux écoles ou à différentes structures.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 122.20,

Considérant qu'un certain nombre de revues en service depuis plusieurs années à la Médiathèque communale sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être déclassées,

Considérant la liste de revues qui seraient à déclasser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que les revues en service depuis plusieurs années à la Médiathèque communale, dont la liste est annexée à la présente délibération, sont retirées des collections,
- DIT que ces revues déclassées seront cédées ou détruites.

3/ Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2022 (Délibération n° 2022-003)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements, parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Pour l'échelon communal, les indemnités concernées par cet état sont les indemnités de toute nature, perçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- En tant qu' élu au sein du conseil municipal,
- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte / société publique locale.

Ne sont pas concernées les indemnités versées par l'intercommunalité, à qui il revient en effet d'établir son propre état annuel.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de la présentation de l'état récapitulatif annuel.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, dans la limite de celle prévue pour l'échelon communal,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2022, annexé à la présente délibération, qui lui a été transmis avec la convocation à la séance du conseil municipal, et présenté lors de la séance.

4/ Débat sur le rapport des orientations budgétaires 2023 (Délibération n° 2023-004)

Madame Dominique DENIS, adjointe au maire en charge des finances, rappelle à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Son objectif est de renforcer l'information de l'assemblée et de favoriser la démocratie participative de l'assemblée, en organisant un débat sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

Le débat d'orientations budgétaires repose sur un rapport sur les orientations budgétaires, qui doit contenir à minima les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires avec l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, précisant les hypothèses d'évolution retenues,
- Les engagements pluriannuels envisagés, et notamment les autorisations de programme en cours ou à créer,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget primitif.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, le rapport sur les orientations budgétaires a été transmis aux membres de l'assemblée, avec la convocation à la séance du conseil municipal.

Madame Dominique DENIS présente à l'assemblée le rapport des orientations budgétaires 2023, qui a été transmis avec la convocation à la séance du conseil. Ce rapport présente une analyse de la situation financière de la Commune et précise les grandes orientations 2023 pour le budget primitif principal et le budget primitif annexe.

Rétrospective du budget principal 2022

Section de fonctionnement

Les résultats de clôture du compte administratif 2022 seraient de 2 435 534,09 euros en recettes de fonctionnement, et de 1 703 889,38 euros en dépenses de fonctionnement. Le résultat à affecter sur l'exercice 2023 se monterait donc à 731 644,71 euros (778 514,65 euros en 2022).

Le compte administratif 2022 présentera une baisse des recettes totales de fonctionnement qui s'établiront à 2 435 534,09 euros (-20 000 euros par rapport à l'exercice 2021).

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement seront en hausse sur l'exercice 2022, et s'établiront à 1 671 476 euros, contre 1 587 009,02 euros en 2021, notamment en raison d'une hausse importante du chapitre 012 des charges de personnel. Néanmoins, la baisse des dépenses inscrites au chapitre des opérations d'ordre de transfert entre les sections permettra de clôturer les dépenses à hauteur 1 703 889,38 euros (soit + 28 254,97 euros). Malgré l'inflation et la hausse des dépenses énergiques, le chapitre 011 concernant les charges à caractère général restera contenu à hauteur de 589 948,96 euros. Les dépenses énergétiques (électricité, combustible et carburant) augmentent tout de même de plus de 23 000 euros sur l'exercice. Le chapitre 012 relatif aux charges de personnes s'établira en forte hausse à 955 134,22 euros (+ 87 710,41 euros), avec notamment les impacts combinés de la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, le fonctionnement du service police municipale avec deux agents sur une année complète, et le double versement de l'assurance 2022 (compensé par le remboursement en recettes de fonctionnement).

Niveaux d'épargne brute et d'épargne nette

Le tableau suivant présente l'évolution des différents niveaux d'épargne, sur les trois derniers exercices budgétaires.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Excédent de fonctionnement reporté N-1	347 408,54 €	343 045,71 €	310 017,93 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 932 742,54 €	2 105 303,35 €	2 125 516,16 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 280 151,08 €	2 448 349,06 €	2 435 534,09 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 574 142,29 €	1 637 509,02 €	1 671 976,00 €
Marge brute ou épargne de gestion	706 008,79 €	810 840,04 €	763 558,09 €
Frais financier DF chapitre 66	36 102,38 €	31 825,39 €	31 913,38 €
Epargne brute	669 906,41 €	779 014,65 €	731 664,71 €
Capital de la dette DI chapitre 16	446 911,96 €	147 476,82 €	148 058,36 €
Epargne nette	222 994,45 €	631 537,83 €	583 586,35 €

La comparaison des comptes administratifs 2021 et 2022 montre une baisse de l'épargne nette qui s'établit à 583 586,35 euros, liée notamment à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Pour information, le tableau ci-après présente une comparaison des différents niveaux d'épargne avec les communes de même strate que Nogent sur Vernisson (2 500 à 5 000 habitants) :

	Nogent sur Vernisson 2022	Niveau moyen 2021
Epargne de gestion en € / habitant	290,66 €	204,00 €
Epargne brute en € / habitant	278,51 €	192,00 €
Epargne nette en € / habitant	222,15 €	108,00 €

Section d'investissement

Les résultats de clôture du compte administratif 2022 seraient de 696 983.68 euros en recettes d'investissement (946 586,26 euros en 2021), et de 968 571.07 euros en dépenses d'investissement (874 552,24 euros en 2021), hors restes à réaliser. Le résultat reporté de clôture de la section se monterait donc à -271 587.39 euros.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022, hors AP/CP, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude de faisabilité / Aménagement place de la gare : 1 080 €
- Etude de faisabilité / Aménagement de la liaison douce : 1 680 €
- Plan d'adressage : 4 680 €
- Etude préalable / Aménagement de la traversée du centre-bourg : 25 644 €
- Logiciels métiers Mairie : 6 890.40 €
- Logiciels Enfance : 6 021.73 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Acquisitions foncières / Aménagement du Terrain des Moutons : 16 219.17 €
- Plantations diverses (parking, écoles) : 4 914.43 €
- Installations de jeux pour enfants (Carrouge, Place de l'Europe) : 10 602 €
- Détecteurs de CO2 Ecoles : 2 239.08 €
- Bac à sable Ecole maternelle : 2 152.40 €
- Stores Salle des Atsem Ecole maternelle : 3 260.02 €
- Fourniture et pose d'un columbarium : 8 308 €
- Rénovation des équipements sportifs : 14 170 €
- Rénovation du logement partagé : 53 859.53 €
- Finitions du bâtiment Espaces Verts aux services techniques : 4 015.57 €
- Fourniture et pose d'une hotte Cuisine du Gymnase : 2 124 €
- Installation d'une sirène PCS Domaine du Baugé : 16 996.80 €
- Aménagement de la cuisine du château : 10 617.25 €
- Rénovation des trottoirs rue de Montbouy : 11 583.83 €
- Modification des trottoirs rue des Moulinards : 5 229.02 €
- Reprise de voirie Rue du Gué Colas : 14 376.07 €
- Acquisitions pour aménagement pointe nord (bannières, structures) : 9 235.39 €
- Acquisition des piéto Gymnase : 3 488.40 €
- Acquisition de signalisations diverses (horizontales et verticales) : 8 723.40 €
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 9 193.72 €
- Rénovation de poteaux d'incendie : 4 686.96 €
- Acquisition d'un aspirateur de rue : 26 471.21 €
- Acquisition ordinateur services techniques avec logiciel métier : 3 019 €
- Acquisition ordinateur service administratif : 1 076 €
- Acquisition tablettes services périscolaires : 501.60 €
- Mobilier salle de sieste école maternelle : 8 390.40 €
- Mobilier classe Petite Section école maternelle : 2 813.18 €
- Mobilier Médiathèque / Ludothèque : 2 393.85 €
- Mobilier Logement partagé : 3 984.69 €
- Acquisition cendriers de rue : 1 212 €
- Acquisition VTT Police municipale : 939.08 €
- Acquisition coupe bordure électrique : 3 459.90 €
- Acquisition armoire antifeu services techniques : 3 789.60 €
- Acquisition vitrine Médiathèque : 2 021.21 €
- Equipement des cuisines : 971.96 €

Sur le chapitre 23 / Immobilisations en cours

- Solde Aménagement parking du centre-bourg : 8 326.34 €
- Solde Aménagement avenue de la gare : 4 320 €

Quatre AP/CP ont été créées et/ou révisées sur le budget primitif 2022 au chapitre 23 (immobilisations en cours) ; leurs exécutions sur l'exercice 2022 sont les suivantes :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023
AP 2021-01 Vidéoprotection	196 995,63 €	14 495,63 €	175 000,00 €	174 441,19 €	7 500,00 €
AP 2021-02 Hôtel de ville	205 206,20 €	5 206,20 €	20 000,00 €	2 400,00 €	180 000,00 €
AP 2021-03 Etang du Gué Mulet	312 078,00 €	3 078,00 €	309 000,00 €	307 363,43 €	
AP 2022-01 Liaison douce	180 000,00 €		20 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €

Les dépenses d'investissement restant engagées, à inscrire en restes à réaliser sur le prochain exercice, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude préalable / Aménagement de la traversée du centre-bourg : 29 058 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Rénovation des équipements sportifs : 18 642.47 €
- Aménagement du terrain de pétanque au Carrouge : 10 505.76 €
- Aménagement accès au parking au Carrouge : 5 773.20 €
- Acquisition panneau d'affichage rue du 11 novembre : 2 878.97 €
- Rénovation du logement d'urgence : 48 536.86 €

Dettes du budget principal

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Capital restant dû au 01/01/N	2 349 687,89 €	1 902 755,93 €	1 755 279,11 €
Remboursement capital de la dette	446 911,96 €	147 476,82 €	148 058,36 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 902 775,93 €	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	729,03 €	668,16 €	611,81 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,94	0,88	0,76
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,15	2,18	2,20

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2022	Niveau moyen 2021 Communes strate 2 500 à 5 000 hab	Niveau moyen 2021 national
Encours de la dette en € / habitant	611,81 €	709,00 €	780,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	2,20 ans	3,7 ans	non connu

Orientations financières 2023 du budget principal

Le budget primitif 2023 sera construit en fonction des **priorités suivantes** :

- La fin des opérations budgétaires relatives à l'aménagement de l'étang du gué mulet, et à la mise en place de la vidéoprotection
- La poursuite de l'étude préalable à l'aménagement de la traversée nord-sud
- L'inscription de projets de mandat de l'équipe municipale et des orientations budgétaires 2023 décidées lors du séminaire du conseil municipal en date du 15 octobre 2022 : aménagement de la liaison douce entre le centre-bourg et le Baugé, aménagement des entrées de bourg, la rénovation de trottoirs, la mise en place d'un panneau lumineux d'information au Baugé, la végétalisation du cimetière, etc.
- La réalisation des projets d'équipement sans recourir à l'emprunt, compte-tenu du niveau d'endettement de la Commune, du niveau de trésorerie et des projets importants à venir ultérieurement sur le mandat,
- La non-utilisation du levier fiscal pour l'exercice 2023, compte-tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases des impôts locaux décidée par l'état et annoncée à hauteur de 7 %,

A titre d'information, le tableau ci-après présente une comparaison des taux des taxes locales votés en 2022, avec les taux moyens départementaux et nationaux 2021 :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2022	Taux départemental Moyen 2021	Taux national Moyen 2021
Taxe foncière (bâti)	31,57	47,54	37,72
Taxe foncière (non bâti)	28,18	45,86	50,14

- L'exécution du budget devra répondre à un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour permettre à la Commune de conserver ses capacités d'autofinancement.

En section de fonctionnement, les éléments suivants seront pris en compte pour la construction budgétaire :

- Évaluation des produits des services,
- Estimation des produits de fiscalité et des dotations et subventions, dont les bases et/ou montants ne sont pas connus au moment de la réalisation du DOB,
- Evaluation des dépenses de fonctionnement avec la prise en compte de l'impact de l'inflation, notamment sur les « fluides » (électricité, combustibles, carburants),
- Évaluation de la masse salariale, prenant en compte notamment l'effet report de la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, le « glissement vieillesse technicité » spécifique à la fonction publique, le recours à l'apprentissage pour les services techniques et l'école maternelle, l'externalisation de certaines missions de nettoyage des locaux.

En section d'investissement, les éléments pris en compte seront les suivants :

- Restes à réaliser en dépenses et en recettes qui s'établissent comme suit au 31 décembre 2022 :

Dépenses		Recettes	
Chapitres budgétaires	Montant	Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations incorporelles	29 058,00 €	13- Subventions d'investissement	193 925,44 €
21- Immobilisations corporelles	88 278,07 €		
Total RàR Dépenses	117 336,07 €	Total RàR Recettes	193 925,44 €
Solde des restes à réaliser 2022			76 589,37 €

- Solde d'exécution reporté de la section d'investissement, s'établissant à -271 587,39 euros, inscrit en dépenses d'investissement 2023,
- Prévision du FCTVA attendu en recettes d'investissement, à hauteur de 100 000 euros (sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2022),
- Programme d'investissements déterminé par l'équipe municipale, s'établissant pour l'année 2023 à 602 949,80 euros, soit 720 285,87 euros avec les restes à réaliser 2022.

Compte-tenu des priorités et des éléments budgétaires indiqués, la construction budgétaire 2023 proposée sera articulée autour des **mécanismes budgétaires** suivants :

- Une proposition prévisionnelle d'affectation du résultat 2022 qui s'établissait à 731 644,71 euros, comme suit :

RF / 002- Résultat reporté année N-1	313 378,60 €
RI / 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	418 266,11 €

- Une proposition de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de 300 000 euros,
- La révision des autorisations de programme votées en 2021 pour deux opérations d'investissement :

Autorisations de programme à réviser	Total opération	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Mise en place de la vidéoprotection	196 436,82 €	14 495,63 €	174 441,19 €	7 500,00 €	
Extension et rénovation de l'hôtel de ville	200 000,00 €	5 206,20 €	2 400,00 €	20 000,00 €	172 393,80 €
Autorisation de programme à réviser	Total opération	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Création liaison douce centre-bourg/Baugé	370 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €

- La création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'opération d'investissement suivante :

Autorisation de programme proposée	Total opération	BP 2023	BP 2024
Aménagement du cimetière	95 000,00 €	40 000,00 €	55 000,00 €

Projection du budget principal primitif 2023

La section de fonctionnement projetée pour l'année 2023 s'équilibrerait à hauteur de 2 243 736,69 euros au budget primitif, contre 2 209 038,77 euros en 2022. La section d'investissement projetée s'équilibrerait à hauteur de 1 141 573,19 euros au budget primitif, contre 1 229 022,41 euros en 2022.

Les chapitres 20, 21 et 23 de la section d'investissement prendraient en compte d'une part les restes à réaliser 2022 d'un montant de 117 336,07 euros, et d'autre part le programme prévisionnel d'investissements 2023 établi par l'équipe municipale, d'un montant de 602 949,80 euros constitué entre autres par :

- La mise à jour des autorisations de programme pour les trois opérations détaillées plus haut : mise en place de la vidéoprotection, extension et rénovation de l'hôtel de ville, création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé,
- La création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement du cimetière,
- La poursuite des études préalables pour l'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg pour un montant de 29 058 euros,
- Une mission éventuelle de prospective financière,
- Des travaux de rénovation de la digue de l'étang de la chevalerie, pour un montant de 64 000 euros,
- Des plantations et/ou aménagement des espaces verts pour un montant de 10 000 euros,
- L'aménagement de l'aire de jeux du Carrouge pour 6 500 euros,
- Des équipements liés à la sécurité des biens et des personnes (alarme intrusion, éclairage extérieur sur bâtiment, poteaux incendie, conteneur pour bouteilles de gaz, lits pliables PCS), pour un montant de 22 200 euros,
- Des travaux de rénovation de trottoirs rue Curie, pour un montant de 140 000 euros,
- Des travaux de rénovation des bâtiments des services techniques (bardage et peinture), pour un montant de 26 000 euros,
- Des travaux de rénovation des courts de tennis, pour un montant de 10 000 euros,
- Des aménagements touristiques et culturels (parcours « patrimoine », œuvre d'art), pour un montant de 22 000 euros,
- La mise en place d'un panneau lumineux d'information sur le domaine du Baugé, pour un montant de 20 000 euros,
- L'achat d'un tracteur avec équipement mulching, pour un montant de 40 000 euros,
- Des équipements de voirie (abri vélo, signalisations, plaques de rues et numéros d'habitations, cendriers de rue, distributeurs de sacs à déjections canines), pour un montant de 43 151,80 euros,
- Acquisitions diverses (informatique, débroussailleuses électriques, outils divers, etc.)

Rétrospective du budget annexe Eau et Assainissement 2022

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujéti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Section d'exploitation

Les résultats de clôture du compte administratif 2022 seraient de 333 665,07 euros HT en recettes d'exploitation, et de 165 553,60 euros HT en dépenses d'exploitation. Le résultat à affecter sur l'exercice 2023 se monterait donc à 168 111,47 euros, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (-10 000 euros).

Niveaux d'épargne brute et d'épargne nette

Le tableau suivant présente l'évolution des différents niveaux d'épargne, sur les trois derniers exercices budgétaires.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Excédent de fonctionnement reporté N-1	193 795,11 €	210 968,21 €	179 244,26 €
Recettes réelles de fonctionnement	93 138,57 €	99 525,18 €	106 831,26 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	286 933,68 €	310 493,39 €	286 075,52 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 006,63 €	45 095,24 €	20 014,75 €
Marge brute ou épargne de gestion	282 927,05 €	265 398,15 €	266 060,77 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Epargne brute	282 927,05 €	265 398,15 €	266 060,77 €
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Epargne nette	257 452,15 €	239 923,25 €	240 585,87 €

Section d'investissement

Les résultats de clôture du compte administratif 2022 seraient de 534 427,46 euros HT en recettes d'investissement, et de 77 976,88 euros HT en dépenses d'investissement. Le résultat reporté de clôture de la section se monterait donc à 456 450,58 euros.

La dette du budget annexe

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Conception et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
 - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
 - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Capital restant dû au 01/01/N	358 432,32 €	332 957,42 €	307 482,52 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	332 957,42 €	307 482,52 €	282 007,62 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	127,57 €	117,04 €	107,34 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	3,57	3,08	2,64
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,18	1,15	1,06

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant de la commune avec l'ensemble des communes toutes strates confondues, pour les budgets annexes :

	Nogent sur Vernisson 2022	Niveau moyen 2021 national
Encours de la dette en € / habitant	107,34 €	207,00 €

Orientations financières 2023 du budget annexe Eau et Assainissement

Le budget primitif 2023 sera construit en fonction des **priorités suivantes** :

- La non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- Une proposition d'affectation du résultat 2022 en intégralité sur la section d'exploitation 2023,
- La prise en compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement, qui s'établissaient au 31 décembre 2022 comme suit :

Dépenses

Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations incorporelles	4 766,00 €
21- Immobilisations corporelles	23 066,22 €
Total RàR Dépenses	27 832,22 €

Les restes à réaliser concernent des études et/ou travaux et s'établissent comme suit :

Sur le chapitre 20 des immobilisations incorporelles :

- Etude de faisabilité sur une modification du réseau d'eaux usées : 600 € HT
- Analyse des risques de défaillance sur le système épuratoire : 4 166 € HT

Sur le chapitre 21 des immobilisations corporelles :

- Extension du réseau d'eaux usées rue de la tuilerie : 10 869 € HT
- Installation du préleveur sur le point A5 de la station d'épuration : 9 442,16 € HT
- Inspection télévisée du forage d'eau potable du Baugé : 2 755,06 € HT

Projection du budget annexe primitif 2023

La section d'exploitation 2023 du budget annexe Eau et Assainissement s'équilibrerait à 293 900,69 euros, en baisse par rapport à l'exercice 2022, notamment en raison de la baisse de l'excédent reporté. La section d'investissement 2023 s'équilibrerait à 616 988,16 euros, en augmentation par rapport à l'exercice 2022, notamment en raison de l'augmentation du solde d'exécution reporté.

Echanges et Débats autour de la présentation

Concernant le budget principal, Monsieur le Maire souligne le désendettement progressif de la Commune, avec la réalisation des programmes d'investissement en autofinancement, sans recourir à l'emprunt.

Au niveau des orientations budgétaire 2023, Monsieur le Maire précise qu'il sera proposé de ne pas recourir au levier fiscal et de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux, compte-tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases des impôts locaux décidée par l'état et annoncée à hauteur de 7 %.

Suite à des questions de Madame Maryse Tripiet et de Monsieur Frédéric Gosselin, il est précisé que les autorisations de programme feront l'objet de révisions lors du vote du budget primitif, comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires. L'autorisation de programme prévue pour la liaison douce sera mise à la hauteur du montant présenté dans le dossier de subvention avec l'acquisition du foncier.

Enfin suite à une question de Monsieur Frédéric Gosselin, Monsieur le Maire précise qu'un montant de 5 000 euros sera reconduit sur le budget primitif 2023 pour répondre à un projet participatif des citoyens.

Concernant le budget annexe Eau et Assainissement, Monsieur Frédéric Gosselin souligne le peu d'investissements réalisés en 2022 ou prévus en 2023 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, et précise que l'analyse issue des schémas directeurs en cours de réalisation permettra peut-être d'envisager des investissements en 2024.

Monsieur le Maire en convient et rappelle le transfert des compétences eau et assainissement prévu en 2026. Une concertation commune avec la communauté de communes qui devrait avoir les compétences en 2026 devra être étudiée afin de continuer à garantir la qualité des réseaux. Il souligne également la difficulté induite par ces transferts de compétences, avec les différents modes de gestion en cours sur le territoire communautaire (régie, DSP, etc.).

Suite à une interrogation de Madame Virginie Presles, il est précisé que les schémas directeurs comprendront bien une étude réalisée sur l'intégralité du territoire, ainsi qu'une projection des travaux à réaliser.

Suite à une question de Madame Gratiane Des Dorides sur les fuites actuelles sur réseau, Monsieur le Maire précise que la commune en a déjà la connaissance, compte-tenu des alertes de la DDT et de l'Agence de l'Eau sur l'infiltration des eaux grises, notamment sur le Domaine du Baugé, et des rapports annuels transmis par le délégataire Véolia Eau. Monsieur le Maire rappelle que la vétusté des réseaux concerne l'intégralité du territoire national.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire remercie la commission Finances et les services communaux pour le travail effectué, et demande au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, et de Madame Dominique DENIS, adjointe au Maire en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base du rapport annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à prendre toute décision et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5/ Informations par délégations

Madame Dominique Denis, 1^{ère} adjointe au maire, rappelle que le comice agricole aura lieu les 26 et 27 août à Châtillon-Coligny, et présente la maquette du futur char de la Commune autour du thème de la nature. Pour sa réalisation, un appel aux bénévoles a été lancé sur les différents supports de communication de la commune, sans trop de succès à ce jour.

Monsieur Frédéric Gosselin s'interrogeant sur la participation des Joyeux Bénévoles, Madame Denis précise que l'association va s'investir sur le projet ; la maquette du char a d'ailleurs été réalisée avec la contribution de Monsieur Jean-Paul Pinaud. Les bénévoles de l'association réaliseront également les fleurs qui viendront décorer le char. Les écoles publiques ont également prévu de participer à la décoration. Madame Denis souligne que l'association des Joyeux Bénévoles ne peut pas tout prendre en charge, et que la commune recherche des bénévoles supplémentaires.

Cependant, Monsieur le Maire souhaiterait un investissement d'un maximum d'associations pour cet événement qui met en valeur la commune. Il invite les associations à répondre à la sollicitation qui leur a été adressée, même si la réponse est négative. Madame Maryse Tripié souligne les difficultés que rencontrent la plupart des associations pour la gestion de leurs propres activités.

Madame Dominique Denis rappelle que les personnes intéressées peuvent toujours s'inscrire auprès du service administratif.

Madame Maryse Tripié, adjointe au maire, rappelle les différentes actions et / ou animations culturelles qui auront lieu prochainement sur la Commune :

- La prochaine séance « Cinéma dans mon village » le 02 mars prochain avec la projection de « Pattie » (film jeunesse) et de « Un petit miracle ». La commune se dotera prochainement de deux banderoles pour annoncer les séances de cinéma.

- Le comité de jumelage met en place une série d'animations, en lien avec la Roumanie : atelier créatif le 04 mars à la médiathèque, une exposition photo de la visite de la délégation nogentaise en Roumanie du 04 au 18 mars à la médiathèque, un repas roumain le 18 mars à l'espace des étangs. Une délégation roumaine devrait venir à Nogent autour du 24 juin pour l'inauguration de la place Remetea-Bihor.
- La communauté de communes accueille à l'espace des étangs l'animation « de la terre à l'univers le Cosmorium » les 22, 24 et 26 mars prochain.

Madame Maryse Tripier présente les différentes actions actuellement en cours au niveau de la communication : la préparation du prochain numéro d'Au fil du Vernisson avec une double page consacrée au projet d'aménagement de la traversée du centre-bourg, la réflexion autour d'un film par drone pour alimenter le site internet, le renouvellement de la banderole du marché, l'implantation de deux panneaux d'affichage libre en centre-bourg (au gymnase et sur le parking en face de la mairie).

Madame Maryse Tripier informe également le conseil que l'inauguration du site de l'étang du gué mulet est prévue le samedi 22 avril prochain, avec une animation ouverte à l'ensemble de la population.

Enfin Madame Maryse Tripier rappelle les différents outils de communication utilisés par la Commune : le site internet, l'application gratuite Panneau Pocket, les journaux, le panneau lumineux, facebook et instagram, et enfin le bulletin municipal trimestriel distribué dans les boîtes aux lettres.

Madame Maryse Tripier fait également le point sur les actions du CCAS :

- La formation secourisme s'est finalement tenue le 18 février dernier, avec 10 participants âgés de 10 à 73 ans environ. Une prochaine session est envisagée.
- L'aide au chauffage, à destination des personnes de 60 ans et plus sous conditions de ressources, a été attribuée en début d'année (15 dossiers de personnes seules ont été recevables sur 20 dossiers déposés ; 2 dossiers de couples sur 7 dossiers déposés).
- Le dispositif du Pass'permis est toujours en cours, avec deux demandes depuis le début de l'année.
- L'accueil de volontaires en service civique, en collaboration avec la MLC, est en cours d'organisation.

Suite à une question de Monsieur Charbel El Hanna concernant la limite d'âge pour bénéficier du dispositif du Pass'Permis en citant notamment l'exemple de Châlette sur Loing, Madame Maryse Tripier rappelle que ce dispositif vise à l'origine une population jeune jusqu'à 25 ans et que cette aide s'accompagne d'une contrepartie de 14h de travail au sein des services communaux. Madame Tripier n'exclut pas un réexamen des modalités du dispositif en conseil d'administration du CCAS.

Enfin Madame Maryse Tripier présente les actions mises en œuvre par la commission Tourisme et Culture de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

- La mise à jour du balisage des sentiers de randonnées sur le territoire intercommunal, avec le renouvellement du matériel de balisage et la coopération de Paulette Belin (association Rando des Rivières),
- La réalisation d'une campagne d'affichage de promotion touristique, en collaboration avec l'office du tourisme du Loiret, pour laquelle la communauté de communes a participé financièrement.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fin de séance : 21h50

Le Maire,
Philippe MOREAU



Le secrétaire de séance,
Danielle DUMONT